

à retourner à la FFEC avant le 31/01/2026

Nom de la structure :

COTISATION FIXE (obligatoire)		(A)	100 €																														
COTISATION MODULABLE (obligatoire)		(B)																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget le plus récent de votre structure*</th> <th>Montant à payer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>< à 50 000 €</td><td>50 €</td></tr> <tr><td>< à 100 000 €</td><td>100 €</td></tr> <tr><td>< à 200 000 €</td><td>200 €</td></tr> <tr><td>< à 300 000 €</td><td>300 €</td></tr> <tr><td>< à 400 000 €</td><td>400 €</td></tr> <tr><td>< à 500 000 €</td><td>500 €</td></tr> <tr><td>< à 600 000€</td><td>600 €</td></tr> </tbody> </table>	Budget le plus récent de votre structure*	Montant à payer	< à 50 000 €	50 €	< à 100 000 €	100 €	< à 200 000 €	200 €	< à 300 000 €	300 €	< à 400 000 €	400 €	< à 500 000 €	500 €	< à 600 000€	600 €	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget le plus récent de votre structure*</th> <th>Montant à payer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>< à 700 000 €</td><td>700 €</td></tr> <tr><td>< à 800 000 €</td><td>800 €</td></tr> <tr><td>< à 900 000 €</td><td>900 €</td></tr> <tr><td>< à 1 000 000 €</td><td>1 000 €</td></tr> <tr><td>< à 1 100 000 €</td><td>1 100 €</td></tr> <tr><td>≥ à 1 100 000 €</td><td>1 200 €</td></tr> </tbody> </table>	Budget le plus récent de votre structure*	Montant à payer	< à 700 000 €	700 €	< à 800 000 €	800 €	< à 900 000 €	900 €	< à 1 000 000 €	1 000 €	< à 1 100 000 €	1 100 €	≥ à 1 100 000 €	1 200 €		
Budget le plus récent de votre structure*	Montant à payer																																
< à 50 000 €	50 €																																
< à 100 000 €	100 €																																
< à 200 000 €	200 €																																
< à 300 000 €	300 €																																
< à 400 000 €	400 €																																
< à 500 000 €	500 €																																
< à 600 000€	600 €																																
Budget le plus récent de votre structure*	Montant à payer																																
< à 700 000 €	700 €																																
< à 800 000 €	800 €																																
< à 900 000 €	900 €																																
< à 1 000 000 €	1 000 €																																
< à 1 100 000 €	1 100 €																																
≥ à 1 100 000 €	1 200 €																																
<p>* si les activités pédagogiques des arts du cirque constituent l'activité principale, cette part modulable est assise sur le total des produits de la classe 7 du dernier compte de résultat de la structure (subventions comprises).. Si les activités pédagogiques ne constituent pas l'activité principale, seul le budget de l'activité enseignement/ découverte est à prendre en compte, sous réserve de présentation d'un budget analytique.</p>																																	
COTISATION D'ÉQUITÉ (sous conditions)		(C)																															
<p>Dans un souci de participation équitable de chaque structure au budget fédéral, cette cotisation est due dans le cas où les 2 conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget annuel supérieur à 50 000€ Commande Licences Chapiteau inférieure à 30 licences (789 €) <p>789 € - (total à payer du bon de commande de licence)</p> <p>Exemple : pour une école déclarant 24 licences Chapiteau (24 x 26,30 = 631), la cotisation d'équité se montera à 789 - 631 = 158 €</p> <p>Vous pourrez en cours d'année, convertir cette cotisation d'équité en licences en envoyant votre fichier « licencies.xls » complété par e-mail à l'adresse administration@ffec.asso.fr.</p>																																	
TOTAL À PAYER COTISATIONS		(A+B+C)	=																														

Mode de paiement : Par chèque avant le 31 décembre 2025
 Par chèque après le 31 décembre 2025
 Par virement bancaire

Fait à :

Le :

Fédération Française des Écoles de Cirque
 13 rue Marceau, 93100 MONTREUIL
 Tél. : +33(0)1 41 58 22 30
 accueil@ffec.asso.fr
 www.ffec.asso.fr

Signature du responsable

Cachet de l'école